

• Royaume du Maroc



*Ministère de l'Energie, des Mines,  
de l'Eau et de l'Environnement*

*Département de l'Energie et des Mines*

Le 9 octobre 2009

**Intervention de Monsieur Mohamed Yahya Zniber, Secrétaire  
Général du Département de l'Energie et des Mines  
Conférence UE-pays méditerranéen-pays du Golfe sur  
les énergies renouvelables**

-----  
**Bruxelles, 9 octobre 2009**

**Monsieur le Président,  
Madame la Commissaire,  
Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue Arabe,  
Monsieur le Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs,**

**(Selon personnalités présentes)**

Il m'est particulièrement agréable de participer à cette session sur le rôle de l'énergie dans la coopération entre l'UE, les pays méditerranéens et les pays du Golfe.

Je tiens tout d'abord à féliciter l'ensemble des organisateurs de cette conférence, dont particulièrement la Commission Européenne, pour la pertinence des thèmes choisis pour cette conférence et les remercier pour leur invitation à mon pays pour participer à cette importante rencontre qui se tient dans le contexte de la dynamique renouvelée de renforcement du partenariat euro-méditerranéen, créée par le lancement de l'Union pour la Méditerranée.

Notre Conférence se tient également dans le prolongement des réunions sectorielles déjà tenues depuis lors dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Je pense en particulier à la conférence ministérielle sur le développement durable, tenue en juin dernier à Paris et au Forum Economique et Financier pour la Méditerranée, tenu en juillet dernier à Milan.

Ces rencontres nous ont permis de réaffirmer notre engagement dans le processus et ont constitué des moments forts sur le chemin de la

concrétisation de nos ambitions et de la mise en œuvre des projets initiés ou envisagés dans le secteur de l'énergie.

Je suis convaincu que nos débats d'aujourd'hui permettront d'identifier les opportunités qui s'offrent à notre action commune afin de passer à une étape avancée de construction de notre partenariat énergétique régional.

### **Mesdames et Messieurs,**

Comme vous le savez, nos **pays sont énergétiquement interdépendants**, compte tenu des impératifs de sécurité des approvisionnements pour les uns et de sécurité de la demande pour les autres. Une telle interdépendance devrait être soutenue par la mise en place d'un partenariat énergétique basé sur des rapports d'un type nouveau dans notre région, afin de mettre en place les conditions d'émergence d'un ensemble économique à croissance soutenue et durable.

En abordant une phase nouvelle de notre partenariat énergétique, il me semble particulièrement bien indiqué de mettre l'accent sur les mesures à entreprendre, tant au niveau stratégique que sur les plans organisationnel et financier, pour améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de notre action et de faire émerger de véritables projets régionaux structurants et de grande envergure.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le lancement de l'Union pour la Méditerranée nous donne l'occasion de renouveler notre engagement de tout mettre en œuvre pour réaliser les objectifs d'un véritable partenariat énergétique euro-méditerranéen reposant sur un marché énergétique régional intégré, une vaste zone de libre-échange, une sécurité énergétique accrue, un développement durable du secteur et la lutte contre la pauvreté énergétique, tout en intégrant les dimensions politique, institutionnelle, technologique, humaine et financière et en faisant appel à de véritables partenariats industriels.

A cet égard, le projet de **Plan Solaire Méditerranéen** constitue une initiative-clé allant vers le développement énergétique durable de notre région. Je ne doute pas qu'il permettra le développement à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays du Sud de la méditerranée, favorisant les exportations d'électricité verte.

Cependant, la réussite de ce projet dépendra des **transferts technologiques et des moyens financiers** qui seront mobilisés pour sa réalisation. C'est dans ce contexte que le Maroc qui a été parmi les premiers pays signataires des statuts de l'IRENA, a proposé, lors de la 2<sup>ème</sup> session de la commission préparatoire de cette Agence à Sharm Al Sheikh, la création d'un fonds international pour le développement des

énergies renouvelables.

A cet égard, je voudrais affirmer ici le choix fondamental du Maroc de développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique qui constituent deux piliers essentiels de notre nouvelle stratégie énergétique. Notre objectif est de porter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité de près de 5% actuellement à 18% en 2012 pour arriver à 25% en 2030. En matière d'efficacité énergétique, notre objectif est d'atteindre 15% d'économie d'énergie à l'horizon 2030.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique résolue d'efficacité énergétique et de recours volontariste aux énergies renouvelables, d'importantes actions ont été menées sur les plans institutionnel, législatif et organisationnel. Il s'agit principalement de :

- L'adoption du projet de **loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables** au Conseil des Ministres du 7 mai 2009. Ce projet de loi vise principalement le développement de la production de l'énergie électrique à partir des sources d'énergies renouvelables, ainsi que la fixation des modalités d'accès au réseau électrique national ;
- L'adoption du projet de **loi n°16-09 relative à l'Agence pour le Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique** au Conseil des Ministres du 7 mai 2009. Cette loi permet l'extension des missions du Centre de Développement des Energies Renouvelables, en particulier à l'efficacité énergétique, le renforcement de ses structures et la modernisation de ses méthodes de gestion ;

Afin de prolonger au niveau **régional** les actions menées sur le plan national et s'assurer de l'adhésion des responsables régionaux aux actions de promotion à grande échelle des ressources énergétiques naturelles et de l'efficacité énergétique, des conventions-cadres de partenariat ont été signées le 6 mars 2009 entre le Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement et cinq régions économiques.

En matière de financement, des mécanismes de financement novateurs sont en cours de mise en place.

Sa Majesté LE ROI MOHAMMED VI, que Dieu L'assiste, a décidé la création du **Fonds de Développement Énergétique** doté de 1 milliard de \$ US, provenant de dons du Royaume d'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis ainsi que d'une contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social. Ce Fonds, dont un compte d'affectation spécial a été créé, a pour principaux objectifs de renforcer et de préserver les capacités de production à partir des sources énergétiques locales et notamment renouvelables, d'apporter un appui financier aux projets d'efficacité énergétique et de soutenir les

entreprises de services énergétiques. Les premières actions de ce plan ont déjà été lancées avec l'appui financier aux investissements de transport électrique et l'identification des premiers projets éligibles.

L'action de notre pays devrait désormais pouvoir bénéficier du nouveau contexte favorable instauré par la perspective de **Statut Avancé** du Maroc auprès de l'Union Européenne. En effet, les objectifs de la feuille de route de ce Statut permettront en particulier :

- la **pleine intégration** du marché marocain de l'énergie au marché de l'UE, notamment pour l'électricité et le gaz, et ce à travers l'approfondissement et l'accélération de la **convergence** des politiques et des cadres législatif, institutionnel, de régulation et de gouvernance relatifs au secteur de l'énergie vers les dispositifs en vigueur au niveau communautaire;
- une **plus grande ouverture du marché de l'électricité verte des pays de l'UE**, dont le votre, à l'électricité produite au Maroc à partir des énergies renouvelables ;
- la **consolidation et le renforcement des infrastructures existantes à travers le territoire marocain** pour l'interconnexion des réseaux électriques et gaziers du Sud et du Nord de la méditerranée, permettant au Maroc de renforcer son rôle en tant que pays de transit pour les produits énergétiques.

### **Mesdames et Messieurs,**

Comme l'interdépendance énergétique passe aussi par un **renforcement des infrastructures énergétiques**, une attention particulière devra être accordée à l'achèvement du **bouclage électrique** de la méditerranée, permettant, notamment, d'optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande et de bénéficier des retombées bénéfiques d'un marché électrique régional intégré.

A cet égard, le Maroc, de par sa position géographique de carrefour entre l'Afrique, le Moyen Orient et l'Europe dispose des atouts nécessaires pour devenir une véritable plaque tournante dans les échanges énergétiques entre ces trois grands ensembles régionaux.

D'ailleurs, certaines de ces préoccupations sont également débattues dans les autres panels de notre conférence.

### **Mesdames et Messieurs,**

Il me semble que l'ambition que nous nourrissons pour notre partenariat dans le domaine de l'énergie ne devrait pas être limitée au seul Plan Solaire Méditerranéen, nonobstant le caractère novateur et porteur de ce projet, son approche volontariste, les grands espoirs qu'il suscite dans nos pays et les objectifs ambitieux qu'il nous permettra d'atteindre sur le

moyen et le long terme.

D'autres pistes méritent d'être examinées et d'autres projets devraient également pouvoir être lancés. Je citerai à titre d'exemple :

- La mise en place d'un **marché euro-méditerranéen de l'électricité et du gaz naturel pleinement intégré et interconnecté**, notamment dans la perspective de la future zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

A cet égard, il conviendrait d'étendre les projets sous-régionaux actuels (intégration électrique au Maghreb et intégration gazière au Mashrek), soutenus par la Commission Européenne, pour qu'ils englobent à la fois l'électricité et le gaz naturel et qu'ils concernent l'ensemble des pays du Sud de la méditerranée.

- Le soutien des activités du **Groupe Méditerranéen de régulation de l'Electricité et du Gaz (MEDREG)** pour permettre le raffermissement de la coopération entre les agences méditerranéennes de régulation, afin de contribuer à la mise en place, justement, d'un marché énergétique régional intégré.

Une telle coopération contribuerait également à la mise en place de régulateurs dans les pays du sud de la Méditerranée, comme le Maroc, qui libéralisent leur secteur énergétique.

- La mise en place d'un **Fonds méditerranéen de développement des énergies propres** basé sur des mécanismes de financement novateurs tels que la valorisation des droits d'émission de gaz à effet de serre.
- La création d'un **réseau de technopôles de formation, de recherche, de développement et de conseil**, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et l'énergie nucléaire.

A cet égard, le Maroc a déjà inauguré une technopole à Oujda dont un Cluster sera dédié aux filières liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, notamment l'éolien, le solaire, les lampes à basse consommation et les Chauffe-eau solaires.

- Le lancement d'un projet visant la **convergence législative et réglementaire dans le secteur de l'énergie** des pays du Sud vers les cadres et pratiques des pays du Nord, et plus généralement vers l'acquis communautaire dans ce domaine.

**Mesdames et Messieurs,**

Le Maroc, qui a opté pour l'ouverture, la libéralisation, l'intégration régionale et la promotion de l'initiative privée et de l'innovation, aussi

bien pour son secteur énergétique que pour son développement économique et humain dans son ensemble, ne manque pas d'atouts pour jouer un rôle important dans la coopération énergétique régionale.

Dans le secteur de l'énergie, le cadre institutionnel et législatif déjà mis en place, ainsi que les dispositions déjà prises sur les plans du financement et de l'incitation, notamment dans domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et dans les secteurs de l'électricité et des hydrocarbures, prédisposent mon pays à jouer un rôle important dans le renforcement du partenariat énergétique méditerranéen et dans la mise en œuvre et la coordination des projets régionaux dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

Grâce à sa position géographique et au développement d'infrastructures stratégiques, notamment au niveau portuaire, le Maroc entend également jouer un rôle actif pour le transit et le stockage stratégique des ressources énergétiques.

En terminant mon propos, je voudrais souligner la volonté du Maroc de contribuer activement au renforcement de notre partenariat euro-méditerranéen et au lancement et la concrétisation de nos initiatives régionales dans le domaine de l'énergie, notamment dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, initiative que mon pays a soutenu depuis le début, afin de faire de la méditerranée une véritable zone de paix, de stabilité et de prospérité partagée.

Je vous remercie de votre aimable attention.